Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 334

Artikel: Et après?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028804

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand No 334 16 octobre 1975 Douzième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc Abonnement

pour une année: 40 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro: Philippe Abravanel Eric Baier Rudolf Berner Jean-Claude Crevoisier Jean-Daniel Delley René Duboux Maryse Gilliand

334

Et après?

Apprentissage. Dans toute la Suisse romande, les communiqués succèdent aux résolutions sur ce thème explosif. A travers les chiffres, un tableau se dessine, qui n'est pas aisé à interpréter et qui inspire presque partout des conclusions prématurées. En réalité, les points d'interrogation subsistent, plus lancinants même peut-être qu'il y a quelques mois. Prenons l'exemple genevois qui nous permettra de fixer les points de repères indispensables!

On se souvient qu'au début de l'année 1975, plusieurs voix, à Genève comme ailleurs, s'étaient fait entendre qui craignaient qu'à la rentrée de septembre 1975 de nombreux apprentis restent sur le « carreau » et ne trouvent aucune place d'apprentissage (cf. DP 303, 30.1.75).

Grâce à l'Office d'orientation et de formation professionnelle, qui vient de publier le résultat d'une enquête sur le nombre de placements en apprentissage au 17 septembre 1975, il est possible de tracer les lignes d'un bilan sérieux.

Il y avait, au 31 décembre 1974, un effectif de 4200 élèves environ qui sortaient du cadre de l'enseignement public et privé obligatoire dans le canton de Genève. Or, sur ces 4200 jeunes, 1900 ont choisi en 1975 la filière de l'apprentissage, alors que 214 cas sont encore sur des listes d'attente (grâce à une campagne efficace, l'offre de places s'est accrue considérablement).

S'il faut se réjouir pour les 1900 jeunes qui n'ont pas trouvé devant eux porte close, grâce à l'effort décisif, il faut le souligner, des personnes responsables de la formation professionnelle, il est urgent également de s'interroger sur l'avenir à court terme de ces apprentis.

On sait en effet qu'en période normale, pas loin du tiers des apprentis qui s'inscrivent au début des cours n'arrivent pas à obtenir le certificat de capacité. Il s'opère alors un transfert important entre la catégorie apprentis et la catégorie jeunes travailleurs non qualifiés. Face à la croissance massive du nombre des apprentis, il est à prévoir que la sélection opérée à l'occasion des examens va rester très forte. Pour un nombre plus élevé d'apprentis, les échecs et, par voie de conséquence, les transferts dans la catégorie des jeunes travailleurs non qualifiés vont se produire à n'en pas douter. En période de récession, quel est l'impact d'une augmentation des demandes d'emploi émanant de jeunes travailleurs non qualifiés? La réponse à cette question n'est évidemment pas simple, car il s'agit là d'une main-d'œuvre à bon marché, facilement licenciable et mal défendue.

En bref, la situation de l'emploi chez les jeunes laisse subsister trois « points chauds » qui risquent de prendre des proportions grandissantes à l'avenir. Là, toute la Suisse romande doit se retrouver dans les données genevoises :

- 1. Ces jeunes gens et jeunes filles officiellement tenus à l'écart de toute possibilité de formation professionnelle, pour le canton de Genève, 214 personnes! (Un chiffre d'ailleurs largement inférieur à la réalité, puisque seuls sont recensés ceux qui sont inscrits sur une liste d'attente.) Comparativement au problème brûlant du chômage en général, le poids dans la balance de ces 214 jeunes peut paraître mineur. Ne pas s'y tromper: l'absence de toute formation professionnelle à l'adolescence implique toute une série d'effets en chaîne, et plus particulièrement un sentiment de l'échec qui décourage finalement tout effort d'insertion professionnelle, sociale.
- 2. De nombreux jeunes vont encore être mis à l'écart du processus de formation, soit à la suite d'un échec aux examens (la sélection reste très dure), soit à la suite d'une résiliation du contrat d'apprentissage. D'où une nouvelle source de déséquilibres sociaux.
- 3. Reste enfin le problème des débouchés. Combien de jeunes ont-ils terminé leur formation, mais restent sans place de travail? Peu de statistiques nous renseignent sur ce point. Un indice peut-être, révélateur mais irritant: le service social de l'armée (rattaché à Armée et Foyer) serait, dit-on, débordé par des demandes d'emploi de recrues.